

## Riviera-Chablais

## Le tribunal donne son aval au Collège de Gilamont

## Vevey

**La CDAP rejette le recours des opposants et donne raison à la Ville. Les premiers élèves sont attendus pour août 2022. Un recours au TF n'est toutefois pas exclu**

C'est peu dire que la décision était attendue. Elle est tombée via un arrêt daté du 14 mars, et c'est un immense soulagement pour la Municipalité de Vevey: la Cour de droit administratif et public (CDAP) a rejeté le recours de quelque 140 riverains contre le projet de Collège de Gilamont, prévu sur la petite piste d'athlétisme de Copet III, annonce la Ville. L'instance judiciaire valide ainsi le projet d'école, d'une capacité de 800 élèves et devisé à 60 millions. Les premiers élèves sont attendus pour la rentrée 2022, selon la syndique, Élina Leimgruber, ravie «de pouvoir aller de l'avant dans ce dossier qui constitue la priorité de la législature 2016-2021».

La CDAP a jugé convaincants les différents rapports sur trois points pour lesquels elle avait demandé des compléments à la suite d'un premier recours, accepté celui-là, en 2016: la protection contre les crues de la Veveyse, les aménagements extérieurs et la gestion du trafic et du stationnement. Pour le reste, la CDAP avait donné son aval sur le fond, ce qu'elle a confirmé dans son arrêt de la semaine dernière.

La construction du Collège de Gilamont a pour but de soulager un dispositif scolaire saturé. Plusieurs collèges sont en passe d'être rénovés. L'incendie du Collège des Crosets, en septembre 2017, avait ajouté son lot de difficultés. Faute de nouveau collège,

des pavillons avaient été construits en 2018 au bord du lac.

La nouvelle école, qui accueillera une soixantaine de classes pour le secondaire, est prévue sur trois étages et culminera à 18 mètres. La «couronne» du rez-de-chaussée, ouverte au public, réunira le restaurant scolaire, une aula de 280 places et une bibliothèque. Une salle de gym triple est prévue sur trois niveaux, dont un en dessous du seuil de la Veveyse, ce qui constituait une aberration pour les opposants.

Le préau de 4500 m<sup>2</sup> fera office de lieu de rencontre. L'avenue des Crosets passera en zone 30 et disposera de trottoirs élargis et végétalisés. Le financement de ce réaménagement doit encore être validé par le Conseil communal. Une passerelle sur la Veveyse permettra un accès au collège depuis l'avenue de Gilamont.

Le projet propose aussi de concentrer les places de parc situées le long de l'avenue des Crosets à la hauteur du terrain de foot de Copet II et au sud de Copet I. Le gain sera de 20 places (de 95 à 115).

## Recours au Tribunal fédéral?

Un recours au Tribunal fédéral est possible jusqu'au 2 mai. Selon Pierre Chiffelle, avocat des recourants, «il est prématuré de se prononcer, nous avons reçu la décision hier seulement (ndlr: lundi), il nous faut peser le pour et le contre». Selon l'homme de loi, le verdict du tribunal n'est pas surprenant: «J'imaginai mal la CDAP se déjuger sur le fond, mais il ne reste pas moins des questions, notamment en termes d'aménagement du territoire, avec un plan de zone datant de 1964 et des dérogations exorbitantes sur les volumes, près de huit fois ce que prévoit la réglementation.» **Karim Di Matteo**



Pour les milieux touristiques montreusiens, il n'existe pas de projet de rénovation moins onéreux que celui qui a été présenté.

## L'appel à revoter sur le Centre de Congrès est lancé

**Montreux**  
**Le refus de la refonte de l'édifice est désastreux, s'alarment les milieux touristiques. Ils alertent la Ville et le Conseil d'État**

Claude Béda

Les acteurs de l'économie montreusienne lancent un appel d'urgence à la Municipalité et au Conseil d'État afin de trouver rapidement une solution pour le Centre de Congrès, après le vote négatif du 10 février condamnant la refonte de l'édifice. «Des emplois directs et indirects vont disparaître», explique Estelle Mayer, présidente de la Société des hôteliers Montreux-Vevey, au nom de ses confrères. Avec la désertion des congrès et des événements, nous allons perdre entre 20 et 30% des nuitées, et autant de millions, ces prochaines années. Les effets se font d'ailleurs déjà ressentir.»

Aux yeux des hôteliers de Montreux, de l'Office du tourisme et de la Promotion économique de la Riviera (Promove), une nouvelle

votation, organisée avant fin juin prochain, serait la meilleure solution et la moins onéreuse pour les Monreusiens. Car elle permettrait, selon eux, de mieux expliquer cette fois la réalité des effets du vote négatif aux électeurs. Ils relèvent encore que parmi les citoyens n'ayant pas reçu l'enveloppe de vote figurent certains de leurs propres employés, qui se voient ainsi doublement préférités. Pour l'heure, la balle est dans le camp du Conseil d'État, qui planche sur les recours demandant l'invalidation du vote.

## «Pas de projet moins cher»

«Il n'existe pas de plan B ou d'alternative moins chère au projet qui a été présenté», poursuit Estelle Mayer. C'est le minimum indispensable permettant au 2m2c d'être aux normes et de se moderniser pour s'adapter aux besoins du marché. «Les seuls travaux de sécurité et de mise aux normes, comme le proposent les opposants, ne changeraient donc rien à la vétusté du 2m2c. «Grâce aux différentes contributions du Canton, du secteur hôtelier et touristique ou de privés, le budget de la collectivité a pu en outre être limité à 27 millions, rappelle Bernard Schmid, directeur de Promove. Un projet qui se limiterait à

«Nous allons perdre entre 20 et 30% des nuitées, soit autant de millions, ces prochaines années. Les effets de la votation se font d'ailleurs déjà ressentir»

Estelle Mayer Présidente de la Société des hôteliers Montreux-Vevey

une remise aux normes ne coûterait pas moins cher aux Monreusiens, car les soutiens financiers extérieurs, cantonaux ou privés, seraient perdus.»

Face aux incertitudes actuelles, les acteurs économiques locaux relèvent que le 2m2c est déjà dans l'impossibilité de signer des contrats pour 2020 et pour la suite. «Les événements habituels se déroulent de notre cité», constate Christoph Sturny, directeur de Montreux-Vevey Tourisme. «Cette situation catastrophique aura de lourdes conséquences en termes d'emplois, d'investissements et de fiscalité», ajoute Bernard Schmid. Il

faudra bien en appeler aux impôts des contribuables si les recettes fiscales de l'économie, du tourisme et du commerce local baissent drastiquement. D'où l'urgence de réagir, à entendre Michael Smithuis, directeur du Fairmont Le Montreux Palace: «Nous tenons avant tout à ce que Montreux et notre canton conservent leur attractivité et leur prospérité en s'appuyant sur nos forces historiques. Or, les faits connus à ce jour démontrent que nous prenons le chemin inverse.»

## Investissements suspendus

Dans leur courrier adressé au Conseil d'État et à la Municipalité, les hôteliers, les milieux touristiques rappellent aussi le poids économique des 23 hôtels monreusiens. Ceux-ci dénombrent près de 900 employés (dont 73% sont domiciliés dans le canton de Vaud et 42% sur la commune) et affichent un chiffre d'affaires annuel total de près de 100 millions de francs avec des dépenses auprès des fournisseurs d'environ 32 millions par an. Sans compter les 35 millions de francs d'investissements consentis ces cinq dernières années. Face à l'incertitude, ils ont d'ailleurs suspendu pour 9 millions d'investissements.

## Montreux

## Le festival de jazz cherche souvenirs

Le public est convié le 21 mars et le 2 mai, entre 18 h et 21 h, à la Maison Visinand à Montreux pour raviver la mémoire du festival de jazz. L'objectif est de recueillir les témoignages documentaires et verbaux de ceux qui ont des souvenirs particuliers liés à la manifestation. La Saison culturelle et l'Association Maison Visinand participent à cette démarche pilotée par l'EPFL et la Fondation Claude Nobs. Entrée libre. Inscription obligatoire: alexandre.camus@epfl.ch ou 076 615 13 16. Informations: www.montreuxjazzmemories.ch **C.B.**

## Un superloto avec 1000 francs à la clé

**Roche** Un superloto, 1<sup>er</sup> prix de 1000 francs en bons d'achat, se déroulera samedi dès 20 h à la salle polyvalente La Rotzérane. Il est organisé par deux sociétés locales: Le Cyclamen et La Gâchette. **C.BO.**

## «Boeing Boeing» au Théâtre de l'Odéon

**Villeneuve** Le Théâtre de l'Odéon met à l'affiche un grand classique du théâtre comique français: la pièce «Boeing Boeing», de Marc Camoletti. Interprétée par la C<sup>e</sup> Talons Rouges de Grimisuat (VS). Représentations: jeudi 28 et samedi 30 mars (20 h) et dimanche 31, à 17 h 30. **C.BO.**

## Les gens du voyage ont levé leur camp villeneuvois

## Saga

**Les Gitans s'étaient installés depuis vendredi sur une parcelle privée**

Partiront? Partiront pas? L'incertitude planait depuis vendredi sur la situation d'une quarantaine de gens du voyage français, originaires du nord de la France. Issus de quatre familles, ces nomades avaient installé illégalement une vingtaine de caravanes sur une parcelle privée, celle de l'ex-Fun Planet, au cœur de la zone commerciale de Villeneuve. À l'origine, ils devaient partir lundi, mais mardi à 14 h ils demeuraient toujours sur zone. Enfin pas tous.

«Deux caravanes sont parties à Martigny, quatre à Lausanne, trois à Matran», calcule «Popoy».

Le propriétaire de la parcelle squattée, qui vit à l'étranger, avait fixé un ultimatum aux gens du voyage: un départ donc ce mardi à 14 heures. Les principaux intéressés qui demeuraient encore sur le parking désaffecté à cette heure-là ont indiqué que «tout le monde serait parti en fin de journée». Pour une destination inconnue. Mais c'est bien ce qu'ils ont fait dans le courant de l'après-midi, le convoi restant étant escorté par deux voitures de la gendarmerie.

«C'est compliqué car nous n'avons pas trouvé d'accord avec qui que ce soit. On ira soit vers

Lausanne, soit en Valais», déclare Giovanni Lebegue. Le pasteur du campement, qui dit venir en Suisse depuis quarante ans, aurait aimé trouver une solution avec des agriculteurs. Il a fait chou blanc. On ignore donc la destination provisoire de ces Gitans actifs dans le rempaillage, l'affûtage, l'entretien des volets ou la vente de tapis.

À noter que la Commune de Villeneuve avait apposé son veto à une occupation illégale et prolongée sur son territoire. Ici comme ailleurs, le camping sauvage est interdit après trois jours de tolérance relative. Municipal en charge de la Police, Dylan Karlen informe que les autorités ont commencé à «sécuriser nos propres terrains». En

effet, mardi vers 15 heures, des employés posaient des barrières Vauban aux abords du Centre des Paquays. Soit peu de temps avant le départ du campement français. «Nous sommes soulagés de l'issue de ce dossier, du respect par les gens de voyage du délai autorisé et de l'attitude de la préfecture qui a tenu bon», résume l'édile.

Initialement, le groupe devait stationner tout le printemps et l'été sur l'aire dédiée de La Joux-des-Ponts, entre Châtel-Saint-Denis et Vaulruz (FR). Mais le terrain est en travaux, donc impraticable, notamment pour des mises aux normes de sécurité et un agrandissement des sanitaires.

**Christophe Boillat**

PUBLICITÉ

24 heures

Partenaire média

BANDE-SON

ORCHESTRE SYMPHONIQUE



CONTES & LÉGENDES

bande-son.ch

GRAND CONCERT DE MUSIQUES DE FILMS

24 MARS MONTREUX Auditorium Stravinski www.lasaison.ch

4 AVRIL GENÈVE Victoria Hall www.fnactickets.ch